

L'écoquartier Lachine-Est

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

Contrat social entre la Ville, la société civile et les parties prenantes, la démarche menant au Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'écoquartier Lachine-Est est marquée par une mobilisation et une concertation soutenues. Tourné vers l'avenir et prenant assise sur une histoire riche et singulière, le PPU, coordonné par le Bureau de projet partagé, constitue la feuille de route pour l'émergence d'un écoquartier montréalais et une étape importante pour sa mise en œuvre.

Énoncé de vision

« L'ancienne Cité du fer et de l'acier est devenue un écoquartier inspirant, résilient et inclusif qui s'inscrit dans la transition écologique et sociale. Il constitue un milieu de vie, d'emploi et d'activité attrayant, vert, sain et complet, où l'innovation et l'expérimentation sont valorisées et dont l'aménagement et le développement rendent l'histoire et le riche héritage industriel manifestes. Bien intégré aux quartiers avoisinants et au reste de la ville, l'écoquartier témoigne également de la mobilisation et de l'engagement de la communauté lachinoise qui le fréquente et qui se l'est approprié. »

Grandes orientations

Préserver l'esprit du lieu

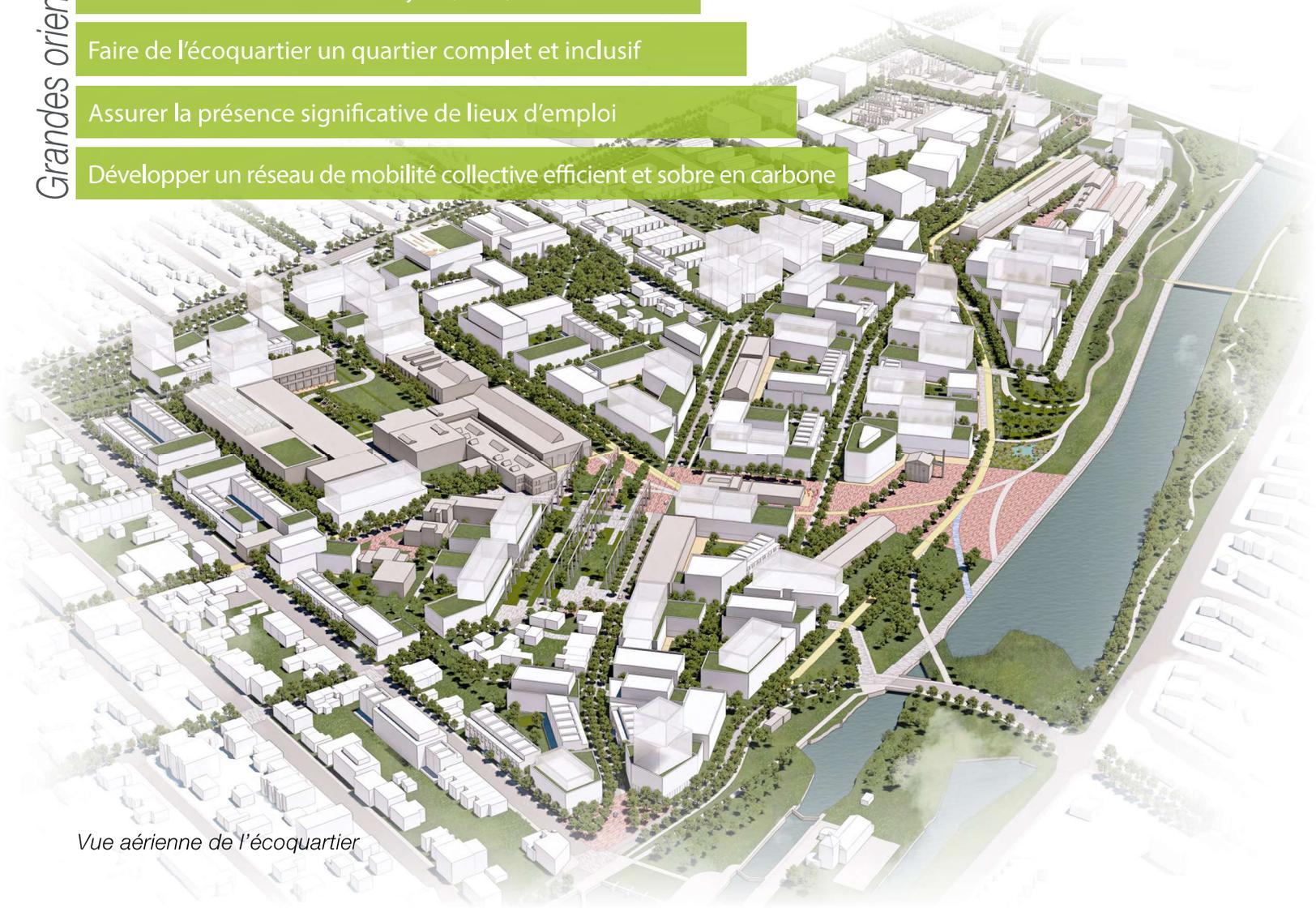
Offrir un environnement attrayant, vert, sain et résilient

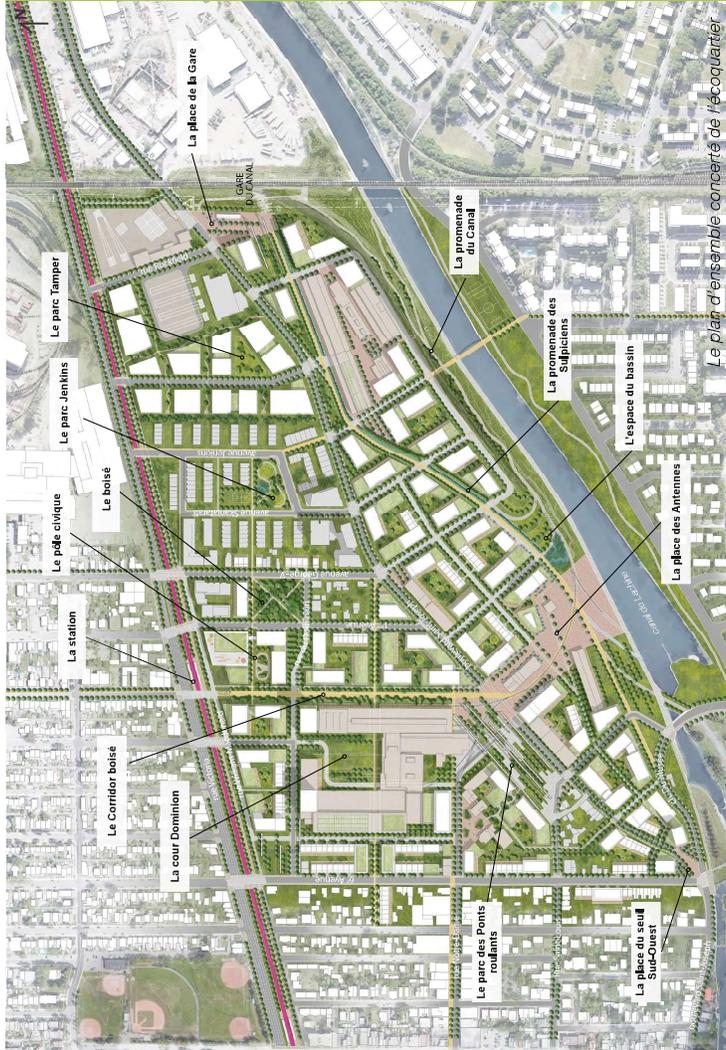
Faire de l'écoquartier un quartier complet et inclusif

Assurer la présence significative de lieux d'emploi

Développer un réseau de mobilité collective efficient et sobre en carbone

Vue aérienne de l'écoquartier





Le plan d'ensemble concerné de l'écoquartier

Le parc des Port roulants et la place des Antennes



L'écoquartier en un coup d'œil

- potentiel de 7 800 logements
- potentiel de 223 000 m² d'activités économiques
- préservation ou réhabilitation des principales composantes industrielles patrimoniales
- ± 22 % de parcs et d'espaces publics accessibles à moins de 3 minutes de marche des bâtiments
- plus de 25% de taux de canopée pour l'ensemble du quartier
- ± 3,3 km de voies à priorité piétonnes
- ± 3,4 km de voies cyclables additionnelles, dont le REV
- 10 à 15 % du territoire dédié à des infrastructures vertes
- nouvelle école primaire et nouveau centre sportif et communautaire
- forme urbaine soutenant l'échelle humaine

Quelques éléments du plan de mise en œuvre du PPU

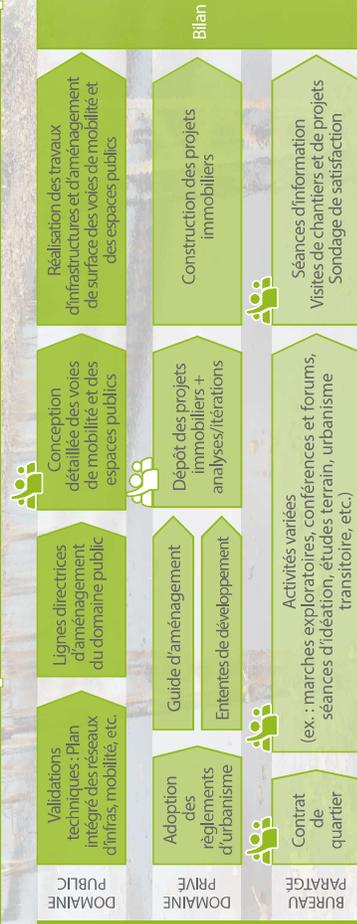
ACTION	DETAIL
Mise à jour du plan d'urbanisme de Montréal	Affectations, hauteurs et densités
Modification aux règlements d'urbanisme en arondissement	Hauteurs, densités, usages, verdissement et gestion de l'eau, stationnement, etc.
Mise en valeur du patrimoine à l'aide d'une stratégie d'intervention patrimoniale des grands ensembles	Pour Dominion Bridge (incluant Cintube), Steiff et Allis-Chalmers
Intégration de logement social, abordable et pour famille	Application du Règlement pour une métropole mixte (RMVM) dans le territoire du PPU et dans les quartiers existants à proximité
Innovations techniques	À l'étude : boucle énergétique, gestion des déchets, usages transitoires, etc.
Poursuite des efforts pour favoriser l'implantation d'un mode structurant de transport collectif	Représentations auprès des gouvernements
Mobilisation citoyenne dans le cadre du Bureau de projet partagé	Activités publiques en continu lors de la mise en œuvre de l'écoquartier
Investissements publics	Plusieurs centaines de M\$ investis par la Ville et des partenaires publics ou privés d'ici la fin du projet

2023

± 2025

± 2050

ADOPTION DU PPU



= Activités participatives
 = Consultations publiques (si applicable selon la LAU)

Pour plus de détails, consultez le site Internet www.realisonsmt.ca/ecoquartier/achieveest